

**HONORAIRES LOCATION (Mise en relation Bailleur/Locataire) :**

En zone très tendue = 12 € / mètre carré

En zone tendue = 10 € / mètre carré

Les autres villes = 8 € / mètre carré

Honoraires partagés entre Bailleur et Locataire

[decret-2014-890-frais-agence.pdf](#)

**HONORAIRES TRANSACTION : Honoraires à la charge de l'acquéreur.**

Prix de vente honoraires non inclus :

- Vente immobilière : hors VEFA, immobilier d'entreprise ou commerces et droit au Bail.

À partir de 400 001 € = 3,5% TTC Maximum

De 100 001 € à 400 000 € = 4% TTC Maximum

De 1 € à 100 000 € = Forfait de 5000€ TTC

- Terrains : 5% TTC Maximum
- Commerces, bureaux, activités : 10% TTC Maximum

Les honoraires de l'agence sont inclus dans nos prix affichés.